

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 3: Comptes et budget : nouveaux statuts : palmarès du concours "Créations-apprentis 85"

Artikel: Palmarès du concours "Créations-apprentis" 1985 : s'insérer dans l'essor des nouvelles techniques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

– fonds «Martinet de Corcelles»: il ne semble pas exclu que les conditions en vue de la constitution de la fondation envisagée soient prochainement réalisées. On peut d'ailleurs rappeler que le solde à la disposition de cette fondation ne comprend pas l'engagement pris par les fondations des maisons Von Roll S.A. et Migros, qui ont offert chacune un montant de 10 000 fr à la fondation à constituer.

Budget 1987

Il suffit de se reporter aux chiffres qui figurent à la dernière colonne du tableau. Ils n'appellent pas de commentaire particulier. Si certains fonds spéciaux n'ont pas été mentionnées, c'est pour le motif qu'ils seront supprimés.

*Au nom de la Direction :
Roland SCHALLER*

Palmarès du concours «Créations-apprentis» 1985 :

S'insérer dans l'essor des nouvelles techniques

Lors du vernissage de l'exposition consacrée aux travaux du concours «Créations-apprentis 85», dans les locaux de l'ancien hôpital de Delémont, M. Roland Schaller, président de l'ADIJ, a souhaité la bienvenue aux nombreux invités présents et rappelé les buts de l'organisation de cette manifestation.

Une part importante des réflexions de la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ porte sur l'avenir des apprentissages dans nos régions, tant il est vrai que les pratiques des métiers qui s'acquièrent aujourd'hui vont se modifier aussi bien chez nous qu'ailleurs.

C'est ainsi qu'au travers de ce concours, un des buts recherchés est de faire prendre conscience aux apprentis que l'intérêt manifesté pour leur formation ne doit pas seulement porter sur la spécialisation, mais aussi privilégier les possibilités de parvenir à une polyvalence, de manière à garder intacts leurs capacités de s'adapter.

Maîtriser les technologies d'aujourd'hui et de demain

Il est important de souligner que la crise que nous traversons se caractérise par de nouvelles technologies qui ont pour cause aussi bien le développement fondamental que l'accélération du progrès technique.

D'ailleurs, l'esprit de compétitivité, qui s'instaure avec force, entraîne les entreprises dans une course au gain de productivité tout comme à l'amélioration des performances d'un personnel expérimenté. On ne peut passer sous silence le fait que l'élan donné se manifeste par



Une invitation à concourir.

un extraordinaire raccourcissement de la durée qui sépare la découverte technique de sa commercialisation. Ce phénomène n'est pas sans influence sur les métiers que nous exerçons.

Même si cette évolution ne date pas d'aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que nous sommes combien surpris de voir que des professions apparaissent, se développent et meurent au cours d'une seule et même génération. Dans l'incapacité de s'adapter, certains métiers sont même condamnés à une existence des plus marginales, si ce n'est à une disparition totale.

Tel est par exemple le sort de l'activité déployée par le navigateur d'aviation. Ce métier, qui s'est affirmé dans les années 50, a disparu aujourd'hui. Cette profession, qui était jugée pourtant essentielle, a purement et simplement été remplacée par l'ordinateur de bord.

Ce qui se passe dans la mécanique, l'horlogerie, les arts graphiques et dans bien d'autres secteurs encore est assez semblable. Même une réputation solidement établie ne peut entraver un déclin irrésistible.

Assumer des tâches nouvelles et plus complexes

Au demeurant, les grandes mutations économiques que nous vivons résultent d'ailleurs d'innovations technologiques qui partent de l'industrie, comme l'essor prodigieux des composants électroniques dont les coûts ne font que baisser et qui, d'ailleurs, sont quasiment à l'origine d'une galaxie d'activités nouvelles qui vont sans cesse être en expansion.

C'est ainsi que l'on peut comprendre que l'accélération du progrès technique ruine les formations acquises, fasse brusquement d'un homme pourvu de bonnes connaissances professionnelles un manoeuvre sans qualification, simplement parce que son potentiel de formation ne répond plus aux besoins de l'économie et n'est plus, par conséquent, demandé sur le marché de l'emploi. Sans conteste, l'existence d'un métier est d'autant plus remise en cause que le travail manuel constitue l'essentiel de son processus d'exécution.

Faire face aux ruptures

Pourtant, un métier nous marque dès le jour où nous l'avons choisi. Il nous inculque une méthode, une disposition d'esprit, une approche particulière des choses. Il oriente également notre personnalité. Ainsi peut-on être mécanicien, très qualifié sur des machines conventionnelles, et ne jamais parvenir à dominer avec suffisamment de sûreté les commandes numériques. En effet, entre les deux techniques, il y a plus qu'une évolution: on est en présence d'une quasi-rupture.



Travaux manuels : 3ème prix pour Daniel Weber, de Bassecourt.



Travaux manuels: 2ème prix pour Henry Cortat, de Courtételle.

De nos jours, lors du choix d'une profession, il faut donc prendre en compte non seulement la diversité, mais aussi l'évolution des métiers. Cela suppose une expérience dans la branche, mais égale-

ment une formation suffisamment polyvalente pour assumer les qualifications requises que nécessitent les mutations technologiques.

Il importe donc d'évoluer et de se perfectionner toujours, ce qui implique une formation de base assez large. Et, c'est indéniable, il ne faut plus s'attendre à ce que l'intégration dans l'emploi passe par les mêmes filières qu'autrefois: transformations technologiques obligent!

Cette observation est d'autant plus pertinente que le développement des techniques nouvelles dans l'industrie et les services conduit aujourd'hui, sous les termes de robotisation, d'automatisation et d'intégration, à des systèmes de production par lesquels la machine réalise les opérations pratiquement sans contact physique du travailleur avec la matière à transformer. Passez-moi l'expression, mais on va de plus en plus travailler « en blouse blanche ».

Ainsi, il faut être mobile et tout entreprendre pour favoriser l'ouverture d'esprit quant à l'évolution des modes de production. C'est bien dans ce cadre que s'inscrit la manifestation organisée par la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ.

Photo de couverture

Le travail reproduit en photo de couverture est dû à M. Charles Stegmüller, de Saint-Imier, qui a obtenu un 1er prix en catégorie « Travaux manuels ».

Merci au Comptoir delémontain

La direction du Comptoir delémontain a mis, gracieusement, à la disposition de l'ADIJ un emplacement pour exposer certains travaux d'apprentis dans le cadre de son édition 1985. Qu'elle en soit ici chaleureusement remercié.

Palmarès du concours «Création-apprentis 85»

1. Concours spécialisation

a) Travaux individuels imposés: fer-blanterie

1er prix: Olivier, DONZE, Le Noirmont

2ème prix: Giovanni PORCARO, Moutier

b) Travaux individuels imposés: sanitaire

1er prix: Gaetano VADALA, Bassecourt

c) Travaux individuels libres

1er prix: Pascal SCHAER, Reconvilier

d) Travaux collectifs

Prix spécial: apprentis de l'Entreprise du Gaz SA, Porrentruy

Récompense de participation:

Thérèse Von BERGEN, Champoz

Carine REY, Bévillard

Valérie STUDER, Moutier

c) Travaux artistiques:

3ème prix: Eric CHARMILLOT, Delémont

4ème prix: Josiane AFFOLTER, Crémines

Claudine Allemann, Bassecourt

d) Travaux liés à la formation professionnelle

2ème prix: Natacha GASSMANN, Tavannes

3ème prix: Nathalie SAJELSCHNIK, Saignelégier

Françoise WERMEILLE, Le Bémont

Alain GIRARDIN, La Goule

Frédéric LAB, Le Noirmont

Nathalie DORIOT, Reconvilier

Nicole EHRBACH, Tramelan

Jean-Charles ETIENNE, Tramelan

Isabelle VOIROL, Les Genevez

Patricia ECABERT

Myriam FROIDEVAUX

Donatella SARTOR

Récompense de participation:

Carine SCHNEGG, Tramelan

Mirella SOAVE, Tramelan

Claire WERMEILLE, Saignelégier

Maria BLANCH, Tramelan

Nicolas SIMON, Saignelégier

Françoise HUELIN, Les Emibois

2. Concours polyvalence

a) Oeuvres littéraires:

3ème prix: Valérie RUGGIERO, Reconvilier

Maryline REBETEZ, Glovelier

Récompense de participation:

Florence ROTH LISBERGER, Moutier

b) Travaux manuels:

1er prix: Charles STEGMULLER, Saint-Imier

Ricardo ROSO, Porrentruy

Joël TEUTSCHMANN, Montignez

Christophe SCHALLER, Vicques

2ème prix: Henry CORTAT, Courtételle

3ème prix: Régis LACK, Moutier

Daniel WEBER, Bassecourt

Joëlle VILLAT, Moutier

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim:

Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général

et rédacteur responsable:

Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1